



## Evaluation urgente de parts sociales pour une vente

-----  
Par SUDLAC\_old

Bonjour,

Je détiens 50% de parts sociales d'une SARL d'un commerce, que je souhaite vendre et en même temps démissionner de mon poste de co-gérance.

Comment déterminer un plus juste prix pour moi, l'acheteur et le fisc des parts sociales d'un commerce sachant que c'est une création de moins de 3 ans, avec un concept bien particulier et non référencé dans les rubrique évaluation de fond de commerce (commerce de vente de café, thé, chocolat avec salon de dégustation de ses produits) deux TVA avec un CA 1er bilan 71000, CA 2ème bilan 76000, 3 ème bilan au 31 mars 08, code APE épicerie fine.

J'ai lu que la valeur du fond devait être au minimum la valeur du droit au bail, est ce exact ? Le compte courant s'il est payé par l'acheteur peut il être pris en compte pour la diminution des parts sociales ? comment réévaluer un droit au bail après travaux de la ville mettant cet emplacement en premier ordre ?

Merci pour vos réponses